

République algérienne démocratique et populaire

Wilaya de In Guezzam  
Direction de l'Education  
NIF:422013000054060

## AVS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article 46 de la loi n° 23-12 du 5 août 2023, qui fixe les règles générales relatives aux marchés publics et Conformément de l'article 65 et 74et 82 du décret présidentiel N15/247 du 16/09/2015portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public , La Direction de l'éducation du Ain Guezzam apprend de toutes les entreprise aynt soumissionnés a l'appel d'offres avec exigence de capacité minimales N:05/2025

### Aménagement et réhabilitation des établissements du cycle secondaire (y compris le chauffage et la climatisation) dans la wilaya d'In Guezzam (plusieurs lots)

Publié dans les journaux nationaux suivants:

-2025/09/09 الجنوب الكبير

-2025/09/09 مساء الجزائر

À l'issue du processus d'évaluation des offres, le contrat susmentionné a été attribué provisoirement conformément au tableau ci-dessous :

les lots	Nom de l'entreprise et Numéro fiscal	Montant proposé	Montant Ajusé	Délai de livraison	obs
<b>Lot:01</b> Aménagement et réhabilitation de lycée mohamad el cherif mesaadai Ain Guezzam	Entreprise KouachiSalima 275411400045139	24963522.50	<b>25059912.50</b>	02mois	La seule offre
<b>Lot:02</b> Aménagement et réhabilitation de lycée Amnoukal Al- Hajj Musa Akhmouk Tinzouatin			Avis d'infructuosité		Pas de soumissionnaires

Tous les participants souhaitant consulter leurs résultats doivent se rapprocher de nos service dans un délai maximum trois(03)jours compter de la date de parution de cette annonce.

Les participants qui ne sont pas satisfaits des résultats peuvent soumettre leurs recours à la disposition du comité d'étude des recours au niveau du comité des marché publics de la willaya de IN GUEZZAM dans un délai de dix(10) jours à partir de la date de parution de cette annonce.

Si le dernier jour de recours coïncide avec un jour férié , un week-end ou un jours de repos légal , les délais sont prorogés suivant.